



Légende déplacements doux

- ⋯⋯⋯ **Piste cyclable** : chaussée exclusivement réservée aux cycles à deux ou trois roues. Physiquement séparée de la circulation motorisée (au moyen d'un séparateur infranchissable par les véhicules à moteur) et peut être bidirectionnelle (exemple, avenue de Lingfield).
- **Piste cyclable**
- ⋯⋯⋯ **Cheminement mixte** : voies vertes et bandes cyclables tracées sur une partie des trottoirs existants. Réservées aux cyclistes d'une part et aux piétons d'autre part.
- **Cheminement mixte**
- ⋯⋯⋯ **Bande cyclable** : chaussée réservée aux cyclistes, sur une chaussée à plusieurs voies. Délimitée par une ligne blanche discontinue (exemple, rue du 8 Mai 1945).
- **Bande cyclable**
- ⋯⋯⋯ **GR 86**
- **GR 86**
- Certains portions de pistes cyclables, cheminements mixtes et bandes cyclables sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec aide (représentés en traits pleins).

Légende

- Mairie
- Edifice religieux
- Cimetière
- Toilettes publiques
- Centre commercial
- Parking gratuit
- Défibrillateur
- Aire de jeux pour enfants
- Skate park
- City park
- Parcours de santé



